



# AVIGNON

**2** Samedi 21 Novembre 2020  
**CACS** Dimanche 22 Novembre 2020

**A L'INTÉRIEUR DU SITE,  
PARKING RÉSERVÉ  
À NOTRE EXPOSITION.**

Notre e-catalogue disponible  
sur [cedia.fr](http://cedia.fr)  
2h avant l'exposition.  
(voir p. 3 pour la prévente du  
catalogue papier)

**MESURES SANITAIRES LIÉES AU COVID.**

- Sortie après les jugements
  - Il n'y aura pas de ring d'honneur
  - Remise des récompenses après les jugements
  - Remboursement des engagements en cas d'annulation
- Nous vous remercions de venir une seule  
personne par chien et avec vos masques**

**RENSEIGNEMENTS :**

Patrice Vigne ☎ 06 25 79 99 99  
Michèle Rollet ☎ 06 25 79 84 09  
(michele.rollet93@orange.fr)

**ENGAGEMENT EN LIGNE**

avec paiement sécurisé : [cedia.fr](http://cedia.fr)

**ENGAGEMENT PAPIER** à adresser :

**Michèle ROLLET - Exposition d'Avignon**  
93 allée de St André - 01960 PERONNAS

**JURY PRESENTI**

**SAMEDI 21 NOVEMBRE**

**Groupe 1**

**Spéciale Berger de Beauce**, Berger de Picardie, Berger Blanc Suisse ..... Mme COUTEAU  
**Spéciale Schipperke**, Chiens de Berger Belge ..... M. DESCAMPS  
Bergers des Pyrénées, Catalan, Border Collie, Colley, Colley Barbu,  
Berger des Shetland, Berger Polonais de Plaine ..... M. GIANNONE  
Bobtail, Bouvier des Flandres, des Ardennes ..... M. KERIHUEL  
Berger Allemand, Berger Australien ..... M. SANTARNECCHI  
**Spéciale Kelpie, Spéciale Bouvier d'Australie**,  
Chien Loup Tchèque, Berger Américain Miniature,  
Bergers Hollandais, Mudi, Puli, Welsh Corgi et autres races du groupe ..... M. SCHAFFNER

**Groupe 2**

Terrier Noir Russe ..... Mme FROELICH  
Hovawart, Landseer, St Bernard et Dogue du Tibet, races du Camila, Terre Neuve ..... M. KERIHUEL  
Shar Pei, Mâtin Napolitain, Dogue Allemand ..... M. CONDO (I)  
Dogue Argentin, Rottweiler ..... M. SCHAFFNER  
Affenpinscher, Pinschers, Schnauzers, Bulldog Anglais, Bullmastiff, Mastiff ..... M. SELTZ  
Cane Corso, Dogue de Bordeaux, Léonberg ..... M. SOULAT  
Dobermann, Boxer, Chien de Berger de Kangal,  
Chien de Montagne des Pyrénées, Bouviers Suisses et autres races du groupe ..... M. GIANNONE

**Groupe 3**

Airedale et Terriers Divers, Fox Terrier, Terriers Jack et Révérend Russell,  
Terriers Ecosais, Terrier de Chasse Allemand ..... M. JACOBS  
Bull Terrier ..... Mme FROELICH  
Yorkshire Terrier ..... M. SALLET  
Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Américain ..... Mme SELTZ  
Autres races du groupe ..... M. SOULAT

**Groupe 4**

Teckels ..... M. JACOBS

**Groupe 5**

Akita Inu, Chiens Nordiques, Chiens Nus, Eurasier, Laïka de l'akoutie,  
Shiba Inu, Spitz Allemands et Italien, Spitz Japonais ..... M. CONDO (I)  
Akita Américain, Basenji, Chow Chow, Husky de Sibérie, Malamute,  
Samoyède et autres races du groupe ..... M. KLEIN

**Groupe 6**

Rhodesian Ridgeback ..... M. ROUSSET  
Basset des Alpes, Beagle ..... M. SALLET  
Basset Hound ..... Mme SELTZ  
Dalmatien, Chien Courant Polonais et autres races du groupe ..... M. SOULAT

**Groupe 7**

**Spéciale Epagneul Breton**, Braque Hongrois, Setter Irlandais ..... M. JUIF  
**Spéciale Braque Allemand**, Pointer ..... Mme RAFFY  
**Spéciale Braque d'Auvergne**, Drahthaar, Braque de Weimar, Braque Français, Petit Munsterlander,  
Epagneul Picard, Korthals, Setter Anglais, Setter Gordon et autres races du groupe ..... M. ROULLEAU

**Groupe 8**

Tous les Retrievers ..... M. ROUSSET  
Tous les Spaniels ..... M. SOULAT  
**Spéciale Chien d'Eau Romagnol** et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL

**Groupe 9**

**Spéciale Chiens du Tibet** ..... Mme CHANCEL-AGUIRRE  
Carlin, Boston ..... M. CONDO (I)  
**Spéciale Epagneuls Pékinois et Japonais, Spéciale Bouledogue Français**,  
Cavalier King Charles, King Charles, Petits Chiens Belges ..... M. SALLET  
Papillon, Phalène, Petit Chien Russe ..... M. SOULAT  
**Spéciale Bichons, Petit Chien Lion, Ratier de Prague**,  
Coton de Tulear, Caniches et Particolores, Chien Chinois à Crête ..... Mme VEYRIER  
Chihuahua et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL

**Groupe 10**

Barzoï, Lévrier Irlandais ..... M. KERIHUEL  
Afghan, Saluki, Whippet, Greyhound, Petit Lévrier Italien, Sloughi et autres races du groupe ..... M. SOULAT  
**Races non reconnues par la F.C.I.**  
Cursinu ..... M. JACOBS  
Bulldog Continental et autres races non reconnues ..... M. SOULAT

**REGIONALE D'ELEVAGE SAMEDI**

**Eurasier** Juge : Mme DAUVET  
Contact : Axelle BROUSSE - 06 10 73 92 87 - [jereyille@gmail.com](mailto:jereyille@gmail.com)

**NOUVEAUTÉ 2020**

**4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> EXPOSITIONS COMPTANT  
POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL DES EXPOSITIONS  
DE LA SOCIÉTÉ CANINE MIDI CÔTE D'AZUR**  
(voir règlement page 4 et consulter le site [scmca.com](http://scmca.com) pour les récompenses attribuées)

**DIMANCHE 22 NOVEMBRE**

**Groupe 1**

Bergers Hollandais ..... M. GIANNONE  
Berger Australien, Chiens de Berger Belge, Welsh Corgi ..... Mme MC DERMID  
Bergers de Beauce, de Picardie, Polonais de Plaine, des Pyrénées, Catalan,  
Chien Loup Tchèque, Colley, Kelpie, Mudi, Puli, Berger Blanc Suisse ..... M. MORBELLI  
Berger Allemand, Berger des Shetland, Bobtail, Border Collie, Colley Barbu, Schipperke ..... M. SCHAFFNER  
Bouvier d'Australie, Bouvier des Flandres, des Ardennes ..... Mme SELTZ  
Berger Américain Miniature et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL

**Groupe 2**

**Spéciale Bullmastiff, Mastiff** ..... M. ESTRABAUT  
Mâtin Napolitain, Rottweiler ..... Mme SELTZ  
**Spéciale Saint Bernard et Dogue du Tibet**,  
Dogue Argentin, Dogue de Bordeaux, Hovawart, Landseer,  
Terre Neuve, Terrier Noir Russe, Presa Canario ..... M. GIANNONE  
**Spéciale Dogue Allemand**, Léonberg ..... M. MIGNOT  
Chien de Berger de Kangal, Chien de Montagne des Pyrénées ..... M. SCHAFFNER  
**Spéciale Bouviers Suisses**, Shar Pei ..... M. SOULAT  
Pinschers, Affenpinschers, Schnauzers, Bulldog Anglais ..... Mme VEYRIER  
**Spéciale Cane Corso**, Boxer, Dobermann et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL

**Groupe 3**

**Spéciale Staffordshire Américain** ..... M. JACOBS  
Bull Terrier ..... Mme SELTZ  
**Spéciale Terriers Ecosais, Spéciale Yorkshire Terrier**  
Airedale et Terriers Divers, Fox Terrier, Terrier de Chasse Allemand,  
Staffordshire Bull Terrier, Terrier Jack Russell, Terrier Révérend Russell  
et autres races du groupe ..... Mme FROELICH

**Groupe 4**

Teckels ..... M. ROUSSET

**Groupe 5**

**Spéciale Malamute**, Basenji, Chiens Nus, Chow Chow, Husky de Sibérie,  
Laïka de l'akoutie, Samoyède, Spitz Allemands et Italien ..... Mme DAUVET  
Akita Américain ..... M. MIGNOT  
**Spéciale Chiens Nordiques, Spéciale Eurasier, Spéciale Spitz Japonais**  
Akita Inu, Shiba Inu, Cursinu et autres races du groupe ..... M. KLEIN

**Groupe 6**

Rhodesian Ridgeback ..... M. SALLET  
**Spéciale Dalmatien**, Basset Hound, Beagle, Basset des Alpes et autres races du groupe ..... M. ROUSSET

**Groupe 7**

Epagneul Breton, Petit Munsterlander,  
Pointer, Setter Anglais, Setter Gordon, Setter Irlandais ..... Mme MOORES (UK)  
Braque Allemand, Braque d'Auvergne, Braque de Weimar, Braque Français,  
Braque Hongrois, Drahthaar, Epagneul Picard, Korthals et autres races du groupe ..... M. CONDO (I)

**Groupe 8**

Cockers et autres races du groupe ..... M. CONDO (I)  
Barbet, Chien d'Eau Romagnol, Chien d'Oysel Allemand,  
Retrievers, Springers et autres spaniels ..... Mme MOORES (UK)

**Groupe 9**

Cavalier King Charles, King Charles ..... M. CONDO (I)  
Papillon-Phalène, Petit Chien Russe ..... M. KERIHUEL  
Bichons, Petit Chien Lion, Ratier de Prague, Caniches et Particolores, Chien Chinois à Crête ..... M. KLEIN  
Bouledogue Français, Chiens du Tibet, Chihuahua, ..... Mme VEYRIER  
Boston, Carlin, Coton de Tulear, Epagneuls Pékinois et Japonais,  
Petits Chiens Belges et autres races du groupe ..... M. SOULAT

**Groupe 10**

Whippet ..... M. KERIHUEL  
Lévrier Afghan, Saluki, Barzoï, Lévrier Irlandais, Greyhound,  
Petit Lévrier Italien, Sloughi et autres races du groupe ..... M. SOULAT

**Races non reconnues par la F.C.I.**

Cursinu ..... M. KLEIN  
**Spéciale Bulldog Continentaux** ..... M. KERIHUEL

**REGIONALE D'ELEVAGE DIMANCHE**

**Dalmatien** Juge : M. SALLET  
Contact : 05 55 78 42 87 - [christian.sallet0794@orange.fr](mailto:christian.sallet0794@orange.fr)

**2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :**

le **24 OCTOBRE** (cachet de la poste faisant foi)

et le **7 NOVEMBRE 2020** (date de réception)

Augmentation des prix entre ces deux dates.

**CONFIRMATION SEULE**

**samedi 21 ou dimanche 22 novembre (voir dernière page)**

## COVID 19 : ces 2 expositions seront soumises aux règles sanitaires en vigueur aux dates des 21 et 22 novembre 2020 et aux obligations qui en découlent.

### LES EXPOSITIONS SE TIENDRONT À AVIGNON LES 21 ET 22 NOVEMBRE 2020

**ARRIVÉE ET JUREMENT :** ouverture des portes à partir de 8 h. Début des jugements : 9 h.  
Ouverture des portes à partir de 8 h, sortie et remise des récompenses après les jugements.

**LOGEMENT :** pour les meutes, des cages seront à disposition. Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.

**RESTAURATION :** possibilité dans l'enceinte de l'exposition.

**AFFICHAGE :** les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

**TOILETTAGE :** il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRÉSENTATION :** il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclu tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE :** Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULLATION :** en cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS :** Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

#### CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul des âges sont les dates anniversaire et le jour du jugement

#### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**PUPPY** – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge ni confirmés.

Compte tenu de la situation sanitaire, exceptionnellement il n'y aura pas de Ring d'Honneur.

#### • AUTRES CLASSES

**MUTES** – (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse). Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

**TERRIERS - TECKELS** : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les

titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**CHIENS COURANTS** : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

**Meute classe travail** : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

**Meute classe ouverte** : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

#### RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

**MONTANT DES ENGAGEMENTS** : il sera libellé à l'ordre de la Société Canine Midi Côte-d'Azur et adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagné d'un titre de paiement à : Michèle ROLLET - Expo AVIGNON - 93 allée de Saint André 01960 PERONNAS. Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception. Vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'exposition. **Après validation par la SCMCA, il ne sera procédé à aucun remboursement.**

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS** : DEUX CLÔTURES - 24 octobre et 7 novembre 2020, entre ces deux dates majoration de 10 € par chien. Tout engagement parvenant après la dernière date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 15% pour frais de Secrétariat.

#### REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.
- e) des chiens ne respectant pas la législation "Oreilles coupées".

**JUGEMENTS** : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**B.O.B.** : **Meilleur de Race (BOB)** - Le mâle et la femelle proposés pour le CACS, le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif «1<sup>er</sup> Excellent» dans la classe Jeunes, les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif «1<sup>er</sup> Excellent» dans la classe Vétérans concurrent pour le titre de Meilleur de Race.

**BOS (Best Opposite Sexe)** : Le B.O.S. est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le B.O.B.

#### CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

*S'il y a des races invitées, la confirmation est payante (36 €)*

#### ÂGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1<sup>er</sup> Groupe : 12 mois sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres ..... 15 mois  
2<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois ..... 15 mois

3<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup> Groupes ..... 12 mois  
5<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland ... 15 mois  
6<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf Rhodesian Ridgeback ..... 15 mois  
7<sup>e</sup> Groupe ..... 12 mois  
8<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf : Retrievers ..... 15 mois  
9<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois  
10<sup>e</sup> Groupe : 15 mois sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien . 12 mois

**RÉCLAMATIONS** : Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** : Pourrait être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### TRÈS IMPORTANT

##### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger et en Corse

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**Otectomie** : les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1<sup>er</sup> juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition. Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles. Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

**Caudectomie** : pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**OBLIGATIONS SANITAIRES** : 2<sup>e</sup> Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récupéré municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



# Société Canine Midi Côte d'Azur

Association Canine Territoriale Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Affiliée à la Centrale Canine reconnue d'utilité publique

## DEMANDE D'ENGAGEMENT • AVIGNON 2020

Expédier rapidement votre demande à :  
Michèle ROLLET - Expo Avignon - 93 allée de Saint André - 01960 PERONNAS  
en joignant le montant de votre engagement par chèque au nom de la SCMCA

N° d'arrivée

Réservé SCMCA

REMPLISSEZ SOIGNEUSEMENT RECTO-VERSO CETTE FEUILLE EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

Engagement en ligne : <https://cedia.fr>

- Joindre impérativement le règlement de vos engagements :**  
libellé au nom de la Société Canine Midi-Côte d'Azur.
- pour les exposants français : par **chèque** (voir au dos)
  - pour les étrangers, **engagement obligatoire par cedia.fr**
  - pour les adhérents, **la photocopie de la carte 2020**

### INSCRIPTION À LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE voir dernière page

un seul chien par feuille d'engagement (photocopie acceptée)

**J'engage mon chien :**  
 au CACS (21/11)  au CACS (22/11)  aux 2 expositions

### PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION TTC<sup>(1)</sup> EXPOSITION SANS CAGE SAUF MEUTES

	CACS				Montant
	du 21 ou du 22		2 expositions		
	1	2	1	2	
Jeune • Intermédiaire • Ouverte Travail • Champion					
1 <sup>er</sup> chien	36 €	46 €	62 €	75 €	
2 <sup>e</sup> chien**	34 €	44 €	59 €	70 €	
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> chien (chacun) <sup>(2)</sup>	30 €	40 €	52 €	63 €	
à partir du 5 <sup>e</sup> chien (chacun) <sup>(2)</sup>	27 €	37 €	47 €	56 €	
Baby, Puppy, Vétérain	27 €	37 €	47 €	56 €	
Ne concourant pas (4 mois min. LOF obligatoire)	20 €	20 €	34 €	40 €	
Meute (au moins 6 chiens) <b>tarif par chien</b>	13 €	15 €	21 €	25 €	
Prévente catalogues <sup>(3)</sup>	<input type="checkbox"/> samedi : 4 € <input type="checkbox"/> dimanche : 4 €				

Race ..... Sexe .....

Nom du chien .....

Couleur ..... Poil (ras, long, dur) .....

Taille..... Poids .....

(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants,  
Caniches, Spitz, Teckels)

(pour les Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes)

N° Livre d'origines ..... Date de naissance .....

N° de tatouage (ou transpondeur) .....

Nom du père.....

Nom de la mère.....

Nom du producteur : M. Mme, Mlle.....  
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

#### Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle.....

Prénom.....

Adresse (lisible) .....

Code postal ..... Ville .....

Pays..... Tél. ....   
Cochez la case si vous souhaitez que votre numéro n'apparaisse pas au catalogue

E.mail .....

#### Classe d'engagement :

Baby  Puppy  Jeune  Intermédiaire  Ouverte   
Travail  Champion  Vétérain  Ne concourant pas

Confirmation demandée

\* Indiquer le n° de carte

(1) Pour les membres de la SCMCA à jour de leur cotisation 2020,  
**réduction de 4 € par chien (pour chaque CACS)**  
ou de **6 € par chien** (participation aux 2 expositions)  
(sauf pour les meutes) :  
**joindre photocopie de la carte 2020**

(2) Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant  
au même propriétaire.

(3) Quelques catalogues en quantité limitée pourront être pris sur place au prix  
de 5 €

### 2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

le **24 OCTOBRE** (cachet de la poste faisant foi)  
et le **7 NOVEMBRE 2020** (date de réception)

**Augmentation des prix entre ces deux dates.**

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui  
résultent pour moi du présent engagement et qui figurent page 4.

Fait à ..... Signature du propriétaire  
le ..... (obligatoire)

### BULLETIN D'ADHESION - Année 2021

Le règlement doit faire l'objet d'un paiement séparé.

(à retourner à la S.C.M.C.A., 180 chemin des Valladets 13510 EGUILLES)

Nouvelle adhésion

Renouvellement

N° adhésion - 1.....

N° adhésion - 2.....

1 - M. Mme Mlle : Nom ..... Prénom ..... Date de naissance .....

2 - M. Mme Mlle : Nom ..... Prénom..... Date de naissance .....

Adresse.....

Code postal ..... Ville..... Téléphone .....

E.mail ..... @.....

Propriétaire d'un chien de race : ..... Parrainé(e) par : .....

déclare adhérer à la SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR et accepter les statuts et règlement en vigueur, notamment être majeur, jouir de  
mes droits civiques et ne pas avoir été condamné(e) pour sévices et/ou mauvais traitements à animaux. Les nouvelles demandes doivent  
être acceptées par le comité.  18 € cotisation individuelle  25 € cotisation couple

Fait à ..... le.....

Signature 1

Signature 2



## POUR LES ENGAGEMENTS CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

**ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**

## ATTESTATION

- Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au recto et au verso de cette page. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve, tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'association organisatrice de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.
- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.
- Je déclare également connaître la Loi du 06/03./99 et l'arrêté du 27/04/99 concernant les animaux dangereux et la Protection des animaux. Je déclare m'y soumettre.
- Je déclare respecter les lois et règlements cynophiles en vigueur.

### Cochez la case correspondante

- Je suis un particulier  (moins de deux portées par an)  
Tous les exposants doivent se conformer à la réglementation en vigueur
- Je suis un éleveur  (à partir de deux portées par an)  
Les exposants ELEVEURS doivent se munir du document "Certificat de Capacité"  
Veuillez noter ici le numéro de votre Certificat de Capacité : .....

Fait à \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire  
et ou de l'exposant :

le \_\_\_\_\_



## CHAMPIONNAT REGIONAL DES EXPOSITIONS DE LA SOCIETE CANINE MIDI COTE D'AZUR

Principe : par addition de points sur l'ensemble des Expositions de la SCMCA de l'année 2020. Cette compétition est ouverte à tous les participants.

A chaque exposition, les chiens se verront attribuer des points suivant le barème ci-dessous :

- Meilleur de race : 4 points
- CACIB ou CACS : 3 points
- RCACIB ou RCACS : 2 points
- Meilleur de race en classe jeune : 1 point

Les points ne sont pas cumulables.

Exemple : un chien qui aura obtenu le CACIB et qui sera meilleur de race aura 4 points.

Le « CHAMPION REGIONAL DES EXPOSITIONS » sera récompensé lors de la première exposition de l'année suivante par la SCMCA et ses Partenaires Royal Canin et Cap Peinture (voir le détail sur le site de la SCMCA).

# AVIGNON

Date limite d'inscription : **mardi 10 novembre**  
(date de réception)

**DEMANDE D'INSCRIPTION CONFIRMATION SEULE**  
21 ou 22 novembre l'après-midi pour les chiens non exposés

**Quelques jours avant la date de confirmation, vous recevrez par mail  
votre convocation vous indiquant le jour et l'heure  
où vous devrez vous présenter.**

**Parc des Expositions** Lat. 43.9047058 N - Long. 4,8941669 E  
Sortie 24 Avignon Centre-Châteaurenard

**Renseignements:** 06 25 79 99 99 - 06 25 79 84 09 - [michele.rollet93@orange.fr](mailto:michele.rollet93@orange.fr)

## Modalités d'inscription (si vous ne pouvez pas le faire par internet)

1. remplir soigneusement cette feuille en majuscules
2. joindre la photocopie **du certificat de naissance** (pedigree provisoire) **de votre chien**
3. **le règlement (37 € par chien)** établi à l'ordre de SOCIETE CANINE MIDI CÔTE-D'AZUR

Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée.  
Par conséquent, nous vous demandons **de l'écrire très lisiblement.**

**A envoyer à : Michèle ROLLET - Confirmations AVIGNON**  
**93 allée de St André 01960 PERONNAS**

**Rapide et sûre,  
l'inscription  
via internet est  
recommandée :**  
**cedia.fr**  
Paiement sécurisé

## Propriétaire

N° d'arrivée  
(réservée SCMCA)

M. Mme Mlle Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ....

E.mail .....

## AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1 <sup>er</sup> Groupe : 12 mois sauf :	
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres .....	15 mois
2 <sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :	
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois .....	15 mois
3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> Groupes .....	12 mois
5 <sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :	
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland .....	15 mois
6 <sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :	
Rhodesian Ridgeback .....	15 mois
7 <sup>e</sup> Groupe : .....	12 mois
8 <sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :	
Retrievers .....	15 mois
9 <sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :	
Épagneuls Pékinois et Japonais .....	10 mois
10 <sup>e</sup> Groupe : 15 mois sauf :	
Whippet, Petit Lévrier Italien .....	12 mois

Nom du chien ..... Sexe : Mâle  Femelle

Race .....

N° de tatouage ou de transpondeur ..... Date de naissance ..... N° Livre d'origine .....

Producteur : M. Mme Mlle Nom ..... Prénom .....

**MERCI DE NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS**

Fait à .....

le .....

Signature

**CHEQUE BANCAIRE** exclusivement à l'ordre de la **SCMCA**